

Groupe les Verts

**Conseil régional des 17 et 18 mai 2006****Rapport CR 44-06**

Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006-2010

**Amendement déposé par les groupes " Les Verts ", Socialistes et apparentés et Communiste - Alternative Citoyenne – Républicain**

L'annexe 1 mentionnée à l'article 3 de la délibération est modifiée comme suit :

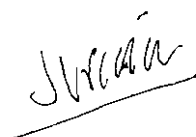
1<sup>er</sup> objectif :

Mesure n° 2 :

<b>Aides aux études préalables à la décision d'investissement</b>			
<u>Etudes aidées</u>	<u>Bénéficiaires</u>	<u>Critères d'aides</u>	<u>Taux d'aides</u>
• Thermographie	Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI)		• 40 % du coût HT de réalisation

**Exposé des motifs**

Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, il nous semble important de soutenir les intercommunalités ayant des projets globaux de thermographie de l'ensemble de leur territoire, comme cela a été mené par la Communauté Urbaine de Dunkerque, c'est à dire un projet au sens strict de mesure des fuites de chaleur des bâtiments accompagné d'un travail d'appropriation en aval des résultats de la thermographie.

**Jean-Vincent Placé****Jean-Paul PLanchou****Gabriel Massou**

Groupe les Verts

## Conseil régional des 17 et 18 mai 2006

### Rapport CR 44-06

Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006-2010

### Amendement déposé par les groupes " *Les Verts* ", *Socialistes et apparentés* et *Communiste - Alternative Citoyenne - Républicain*

Il est ajouté à la fin de l'article 4 la phrase suivante :

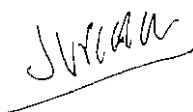
En particulier l'aide de la région à l'installation de chauffe-eau solaire individuel est plafonnée à 900 €.

L'annexe 2 « règlement d'attribution des subventions régionales pour les propriétaires particuliers » est modifiée en conséquence.

#### Exposé des motifs

Il est important que la région Ile de France affiche sa volonté de développer le solaire.

Jean-Vincent Placé



Jean-Paul PLanchou



Gabriel Massou



Groupe les Verts

## Conseil régional des 17 et 18 mai 2006

### Rapport CR 44-06

Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006-2010

### Amendement déposé par les groupes " Les Verts ", Socialistes et apparentés et Communiste - Alternative Citoyenne – Républicain

L'article 8 est ainsi modifié :

« Décide de financer des diagnostics et études énergétiques sur 10 lycées sur le chapitre 907 « environnement » en préfiguration d'un programme d'audit sur l'ensemble du patrimoine scolaire.

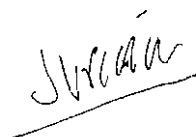
#### Exposé des motifs

Des audits énergétiques doivent être réalisés sur l'ensemble du patrimoine des lycées comme des CFA. C'est le sens de notre amendement.

Jean-Vincent Placé

Jean-Paul PLanchou

Gabriel Massou



SEANCE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 17 ET 18 MAI 2006

# **SOUS AMENDEMENT DE L'EXECUTIF**

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 70

RAPPORT CR 44-06

PLAN REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE, LE DEVELOPPEMENT  
DES ENERGIES LOCALES ET RENOUVELABLES ET LA REDUCTION DE L'EFFET  
DE SERRE DANS L'HABITAT ET LE TERTIAIRE SUR LA PERIODE 2006-2010

---

Cómpléter l'amendement n° 70 par :

« En préfiguration d'un programme d'audit sur l'ensemble du patrimoine scolaire *de la Région* ».

Groupe les Verts

## Conseil régional des 17 et 18 mai 2006

### Rapport CR 44-06

Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006-2010

### Amendement déposé par les groupes " Les Verts ", Socialistes et apparentés et Communiste - Alternative Citoyenne – Républicain

Ajouter un article 12 rédigé comme suit :

La première estimation pour la période 2006-2010 du cadrage budgétaire pour la réalisation maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire s'établit à 150 millions d'euros.

#### Exposé des motifs

Il s'agit d'augmenter l'enveloppe financière prévisionnelle afin de marquer plus fortement notre engagement pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies renouvelables et locales et la réduction de l'effet de serre et pour faire face notamment à l'augmentation des objectifs ci-dessous proposés :

3<sup>ème</sup> objectif – mesure n° 5 - Volet n°2

Passer l'objectif de 15800 à 20000 pour le nombre d'installations de chauffe eau solaires individuels et de systèmes solaires combinés aidées par la Région

4<sup>ème</sup> objectif – mesure n°10 – volet n°2

Passer l'objectif de 100 à 1000 pour le nombre d'installations solaires photovoltaïques aidées par la Région.

4<sup>ème</sup> objectif – mesure n°10 – volet n°3

Passer l'objectif de 20 à 200 pour le nombre de « petites éoliennes » aidées par la Région.

Jean-Vincent Placé



Jean-Paul PLanchou



Gabriel Massou



Conseil régional

57, rue de Babylone - 75700 Paris

Tél. : 01 53 85 69 45 - Fax : 01 53 85 69 49

www.iledefrance.fr

SEANCE DU CONSEIL REGIONAL  
DES 17 ET 18 MAI 2006

# AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 67

RAPPORT CR 44-06

PLAN REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE, LE DEVELOPPEMENT  
DES ENERGIES LOCALES ET RENOUVELABLES ET LA REDUCTION DE L'EFFET  
DE SERRE DANS L'HABITAT ET LE TERTIAIRE SUR LA PERIODE 2006-2010

**Objet :**

**Ajout d'un nouveau et dernier considérant dans la délibération rédigée comme suit :**

« Considérant que la mise en œuvre de ces actions pourrait, en première approche, mobiliser jusqu'à 150 M€ sur la période 2006-2010, sous réserve d'une contribution de l'ADEME de 50 M€ dans le cadre d'une convention entre celle-ci et la Région » .

**Exposé des motifs :**

L'augmentation des objectifs que vous proposez dans votre amendement, me semble légitime.

Toutefois, votre proposition d'amendement qui vise à adapter le cadrage budgétaire pour tenir compte de cette augmentation soulève une difficulté. En effet, ce cadrage reste prévisionnel et dépend de la participation de l'ADEME dans le cadre du contrat de projet Etat / Région. Il n'a donc pas sa place au sein d'un article de la délibération. Par contre, il me semble utile d'évoquer ce sujet dans un considérant supplémentaire qui viendrait compléter l'actuel dernier considérant.

Groupe les Verts

## Conseil régional des 17 et 18 mai 2006

### Rapport CR 44-06

Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006-2010

*Amendement déposé par les groupes " Les Verts ", Socialistes et apparentés et Communiste - Alternative Citoyenne – Républicain*

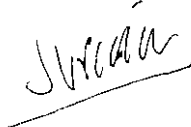
Ajoute un nouvel article 12 :

Décide de soutenir la réalisation de toitures végétalisées à hauteur de 25 % du coût HT pour tous les bénéficiaires à l'exception des entreprises et des particuliers.

#### Exposé des motifs

Dans le cadre de la maîtrise de l'énergie, il nous semble important de soutenir tous les bénéficiaires à l'exception des entreprises et des particuliers ayant des projets de végétalisation des toitures de leurs bâtiments.

Jean-Vincent Placé



Jean-Paul PLanchou



 Gabriel Massou

# AMENDEMENT DE L'EXECUTIF

EN REPONSE A L'AMENDEMENT N° 66

## RAPPORT CR 44-06

PLAN REGIONAL POUR LA MAITRISE DE L'ENERGIE, LE DEVELOPPEMENT  
DES ENERGIES LOCALES ET RENOUVELABLES ET LA REDUCTION DE L'EFFET  
DE SERRE DANS L'HABITAT ET LE TERTIAIRE SUR LA PERIODE 2006-2010

---

**OBJET** : ajout d'un nouvel article dans la délibération rédigé comme suit « Décide de soutenir la réalisation de toitures végétalisées à hauteur de 50 % du coût HT plafonné à 45 €/m<sup>2</sup> pour tous les bénéficiaires visés à l'article 2 de l'annexé 1 de la présente délibération à l'exception de ceux couverts par la délibération « Logement » n° CR 64-05 du 14 décembre 2005 et des entreprises ».

### EXPOSE DES MOTIFS

Dans le cadre des opérations de maîtrise de l'énergie, il est effectivement utile de soutenir des projets de végétalisation des toitures des bâtiments. En effet, outre la rétention d'eau de ruissellement permise par cette technique, celle-ci a une influence positive sur le climat intérieur des bâtiments en améliorant le confort thermique (augmentation de l'inertie) et acoustique.

Je vous rappelle cependant que la délibération « Logement » n° CR 64-05 du 14 décembre 2005 a prévu de subventionner à hauteur de 50 % de l'investissement, plafonné à 45 €/m<sup>2</sup>, la création de terrasses végétalisées pour les bailleurs sociaux.

Je vous propose d'appliquer un tel dispositif à de nouveaux bénéficiaires, comme les collectivités locales et territoriales, les associations ou encore les syndicats....

---

**Amendement 1**  
**Présenté par le Groupe « UMP et apparentés »**

**Rapport CR 44-06 : Plan Régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006-2010**

Amendement :

Ajouter un article 12 : « Propose qu'un effort en matière d'énergie renouvelable soit réalisé dans l'ensemble des transports publics régionaux. »

Exposé des motifs :

A l'heure où la Région Ile-de-France ambitionne de devenir la première Eco-Région d'Europe, elle ne peut pas passer à côté d'une politique énergétique dans les transports. Il convient donc de montrer l'exemple en utilisant les biocarburants, qui permettent de réduire de 75% les gaz à effet de serre.

D'autre part, 1000 tonnes de biocarburants peuvent créer plus de 10 emplois, c'est pourquoi le gouvernement souhaite développer cette filière afin de créer 40 000 emplois d'ici 2010.

A l'échelle régionale, cette mesure serait tout aussi bénéfique.



**Amendement 2**  
**Présenté par le Groupe « UMP et apparentés »**

**Rapport CR 44-06 : Plan Régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006-2010**

Amendement :

Ajouter un article 13 : « Décide de privilégier les transports alternatifs fluviaux, notamment dans l'acheminement des déchets vers les centres de stockage »

Exposé des motifs :

Les transports sont un des principaux émetteurs de gaz à effet de serre. Dans une région traversée à la fois par la Seine, l'Oise et la Marne, il apparaît bien plus écologique d'utiliser les moyens naturels mis à notre disposition.



## SEANCE PLENIERE DU 17 mai 2006

**CR 44-06 : Plan régional pour la maîtrise de l'énergie, le développement des énergies locales et renouvelables et la réduction de l'effet de serre dans l'habitat et le tertiaire sur la période 2006-2010.**

### AMENDEMENT

Il est rajouté à la délibération un article 12 ainsi rédigé :

« S'engage à ne pas financer, directement ou indirectement, des implantations d'éoliennes contre l'avis des populations concernées, exprimé par la voie d'une pétition de plus d'un dixième des habitants de la commune d'implantation ou de la communauté de communes dont cette dernière dépend. »

### EXPOSÉ DES MOTIFS

La protection de l'environnement est aussi une exigence visuelle. C'est en tout cas le sens de nombreuses pétitions que suscitent les implantations anarchiques d'éoliennes.

L'aspect lucratif de ces usines électriques ne doit pas primer sur le souci de préserver une qualité de vie qui passe aussi par le paysage.

